



EUROPEAN COMMISSION  
HEALTH & CONSUMERS DIRECTORATE-GENERAL

Unit G5 - Veterinary Programmes

**SANCO/10766/2012**

*Programmes for the eradication, control and monitoring of certain  
animal diseases and zoonoses*

## **Survey programme for Avian Influenza (AI)**

**Approved\* for 2012 by Commission Decision 2011/807/EU**

**Belgium**

\* in accordance with Council Decision 2009/470/EC

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 1. Identification of the programme

Member state : BELGIQUE-BELGIE

Disease : avian influenza in poultry and wild birds

Request of Community co-financing from beginning of:

2012

to end of

2012

### 1.1 Contact

Name : Nathalie DE JAEGER

Phone : +32 2 2118272

Fax : +32 2 2118281

Email : nathalie.dejaeger@afsca.be

## 2. Description of the surveillance programme in poultry

### 2.1 Objectives of surveillance programmes

(max. 32000 chars) :

Le programme de surveillance réalisé dans les exploitations de volailles a pour but d'évaluer la prévalence des infections subcliniques par les virus H5 et H7 FPIA dans le cadre du système de détection précoce.

### 2.2 Design, implementation and target population

(max. 32000 chars) :

#### 1. Informations générales

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire a opté pour le prélèvement d'échantillons dans les exploitations de volailles.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

Les exploitations de poules reproductrices font l'objet d'examen sérologiques périodiques effectués dans le cadre d'un programme de détection et de prévention des maladies affectant les volailles (*Mycoplasma gallisepticum*). A l'occasion de ces contrôles, des échantillons supplémentaires sont prélevés pour les examens prévus par le présent programme.

Les exploitations de poules pondeuses, d'oies, de canards, de dindes, de faisans, de perdrix, de pigeons de chair et de pintades sélectionnées pour le programme de surveillance de l'influenza aviaire feront l'objet de visites spécifiques effectuées par des vétérinaires officiels.

Les poulets de chair sont exclus de ce programme en raison de leur courte durée de vie (max. 7 semaines d'âge).

Les exploitations échantillonnées sont réparties sur tout le territoire national. Le nombre d'exploitations est déterminé sur base d'une analyse des risques telle que prévue dans les recommandations contenues dans la décision 2010/367/CE du 25 juin 2010 concernant la réalisation de programmes de surveillance de l'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux sauvages dans les États membres.

Il convient de signaler que le nombre d'exploitations mentionné dans les tableaux du présent document est le nombre d'exploitations enregistrées, mais pas forcément actives au moment de l'échantillonnage.

## 2. Timing

L'échantillonnage des exploitations sélectionnées auront lieu entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

Les analyses seront effectuées par le laboratoire national de référence (CERVA) avant le 28 février 2013.

Le rapport final sera soumis à la Commission européenne au plus tard le 30 avril 2013.

### 2.2.1 Risk based surveillance (RBS)

(max. 32000 chars) :

L'analyse des risque mentionnée ci-dessus a été réalisée par le Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA), notamment par son laboratoire de référence belge pour la grippe aviaire et par son équipe épidémiologique CDV-ERA.

L'analyse est du type "scenario tree" telle que décrite par Martin et al (Martin P.A., Cameron A.R., Greiner M., 2007. Demonstrating freedom from disease using multiple complex data sources 1: a new methodology based on scenario trees. *Prev. Vet. Med.* 79, 71-97).

Cette analyse tient compte d'un risque plus élevé chez les espèces à risque (dindes, canards et oies), dans les zones fréquentées plus par les oiseaux sauvages migrateurs (zones naturelles sensibles), dans les exploitations à libre parcours et dans les exploitations situées en zones à haute densité de volailles.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 2.2.2 Surveillance based on Representative Sampling

(max. 32000 chars) :

Pas d'application

## 3. Target populations

(max. 32000 chars) :

Les espèces/catégories repris dans le programme sont les poules de reproduction, les poules pondeuses, les dindes, les canards, les oies, les perdrix, les faisans, les cailles, les pintades et les pigeons de chair. Il s'agit d'animaux détenus en plein air ou dans les étables.

Le nombre d'échantillons à prélever par exploitation est déterminé sur base de l'analyse des risques mentionnée ci-dessus:

- dindes: 10 animaux prélevés par exploitation sélectionnée,
- canards et oies : 50 animaux prélevés par exploitation sélectionnée,
- poulets et autres volailles : 10 animaux prélevés par exploitation sélectionnée.

Les prélèvements sont répartis de manière pertinente parmi les animaux présents au sein de l'exploitation.

## 4. Risk-based surveillance (RBS) method

### 4.1 Criteria and Risk factors

#### 4.1.1 Criteria and risk factors for virus introduction into poultry holdings due to direct or indirect exposure to wild birds in particular those of identified 'target species'

(max. 32000 chars) :

L'analyse des risques tient compte du facteur de risque "élevage en plein air" et du facteur "localisation en zone ou en proximité de zones fréquentées par les oiseaux aquatiques sauvages et les oiseaux migrateurs indiqués dans la Décision 2010/367/CE". Ces facteurs augmentent la fréquence de contact avec la faune sauvage et le risque qu'engendrent de tels contacts.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 4.1.2. Criteria and risk factors for virus spread within poultry holdings and between poultry holdings, as well as the consequences (impact) of the spread of avian influenza from poultry to poultry and between poultry holdings

(max. 32000 chars) :

Concernant la propagation du virus, l'analyse des risques tient compte des facteurs "densité de la région", "distance entre exploitations" et "espèces/catégories présentes" qui augmentent le risque de propagation.

Concernant le facteur "densité de la région" et "distance entre exploitations" la Belgique a été divisée en 5 régions sur base de la densité de volailles dans les 10 provinces belges. Ainsi, les provinces Flandre orientale, Flandre occidentale et Anvers ont été considérées comme régions séparées, tandis que le Brabant Flamand et le Limbourg d'une part et les 5 provinces Wallonnes (Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et Brabant Wallon) d'autre ont été inclus dans 2 régions regroupant plusieurs provinces.

Concernant les espèces, les catégories dindes, canards et oies sont considérées à être plus à risque, le premier par sa sensibilité aux virus de la grippe aviaire, les derniers par leur rôle de réservoir naturel des virus de la grippe aviaire.

## 4.2. Targeting of populations at risk

(max. 32000 chars) :

Voir ci-dessus.

## 4.3. Targeting of poultry holdings to be sampled

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

*version : 2.1*

(max. 32000 chars) :

Voir ci-dessus.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 5. Poultry holdings to be sampled

### 5.1 Poultry holdings (except ducks, geese and mallard) to be sampled according to table 1 of Annex 1 to Decision 2010/367/EU

Category : laying hens

**delete this category**

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis	
BE 21	56	17	10	170	ELISA test	<b>X</b>
BE 22	26	8	10	80	ELISA test	<b>X</b>
BE 23	33	10	10	100	ELISA test	<b>X</b>
BE 24	4	1	10	10	ELISA test	<b>X</b>
BE 25	55	16	10	160	ELISA test	<b>X</b>
BE 31	4	1	10	10	ELISA test	<b>X</b>
BE 32	4	1	10	10	ELISA test	<b>X</b>

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 33	12	4	10	40	ELISA test	X
BE 34	5	1	10	10	ELISA test	X
BE 35	4	1	10	10	ELISA test	X
<b>Total</b>	203	60		600		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.</i>						

Category : free range laying hens

delete this category

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis	
BE 21	16	10	10	100	ELISA test	X
BE 22	6	3	10	30	ELISA test	X
BE 23	13	8	10	80	ELISA test	X
BE 24	5	3	10	30	ELISA test	X
BE 25	17	10	10	100	ELISA test	X
BE 31	2	1	10	10	ELISA test	X

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 32	13	8	10	80	ELISA test	<b>X</b>
BE 33	8	5	10	50	ELISA test	<b>X</b>
BE 34	5	3	10	30	ELISA test	<b>X</b>
BE 35	15	9	10	90	ELISA test	<b>X</b>
<b>Total</b>	100	60		600		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.</i>						

Category : chicken breeders

delete this category

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis	
BE 21	63	20	10	200	ELISA test	<b>X</b>
BE 22	6	2	10	20	ELISA test	<b>X</b>
BE 23	26	8	10	80	ELISA test	<b>X</b>
BE 24	1	0	10	0	ELISA test	<b>X</b>
BE 25	84	26	10	260	ELISA test	<b>X</b>

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 31	2	0	10	0	ELISA test	X
BE 32	10	3	10	30	ELISA test	X
BE 33	5	1	10	10	ELISA test	X
BE 34	0	0	10	0	ELISA test	X
BE 35	2	0	10	0	ELISA test	X
<b>Total</b>	199	60		600		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.</i>						

Category : fattening turkeys

delete this category

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis	
BE 21	4	4	10	40	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 22	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 23	7	7	10	70	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 24	2	2	10	20	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 25	22	22	10	220	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 31	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 32	7	7	10	70	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 33	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 34	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 35	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
<b>Total</b>	49	49		490		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.</i>						

Category : farmed feathered game, pheasant

**delete this category**

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis
BE 21	4	4	10	40	Haemagglutination-inhibition-test (HI)
BE 22	9	9	10	90	Haemagglutination-inhibition-test (HI)
BE 23	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 24	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 25	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 31	2	2	10	20	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 32	4	4	10	40	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 33	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 34	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 35	2	2	10	20	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
<b>Total</b>	31	31		310		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill in these values directly in the field.</i>						

Category : farmed feathered game, guinea fowl

**delete this category**

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis
BE 21	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)
BE 22	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 23	4	4	10	40	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 24	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 25	6	6	10	60	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 31	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 32	8	8	10	80	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 33	4	4	10	40	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 34	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
BE 35	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	<b>X</b>
<b>Total</b>	33	33		330		
<b>Add a new row</b>						
<i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill in these values directly in the field.</i>						

Category : farmed feathered game, partridge

**delete this category**

NUTS (2) (a)	Total number of holdings	Total number of holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis
BE 21	2	2	10	20	Haemagglutination-inhibition-test (HI)

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

BE 22	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 23	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 24	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 25	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 31	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 32	3	3	10	30	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 33	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 34	0	0	10	0	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
BE 35	1	1	10	10	Haemagglutination-inhibition-test (HI)	X
<b>Total</b>	15	15		150		
<b>Add a new row</b>						
<p><i>(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.</i></p>						

**Add a category**

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 5.2 Ducks, geese and mallard holdings to be sampled according to table 2 of Annex I to Decision 2010/367/EU

NUTS (2) (a)	Total number of duck and geese holdings	Total number of duck and geese holdings to be sampled	Number of duck and geese holdings to be sampled	Number of samples per holding	Total number of tests to be performed per method	Method of laboratory analysis	
BE 21	3	3	3	50	150	ELISA test	X
BE 22	3	3	3	50	150	ELISA test	X
BE 23	3	3	3	50	150	ELISA test	X
BE 24	4	4	4	50	200	ELISA test	X
BE 25	6	6	6	50	300	ELISA test	X
BE 31	2	2	2	50	100	ELISA test	X
BE 32	9	9	9	50	450	ELISA test	X
BE 33	8	8	8	50	400	ELISA test	X
BE 34	1	1	1	50	50	ELISA test	X
BE 35	3	3	3	50	150	ELISA test	X
<b>Total</b>	42	42	42		2 100		

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

*(a) Refers to the location of the holding origin. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, coordinates (longitude/latitude) are requested. Please fill-in these values directly in the field.*

**Add a new row**

## 6. Frequency and period for testing

*(max. 32000 chars) :*

L'échantillonnage des exploitations sélectionnées auront lieu entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012. Si deux prélèvements sont prévus dans la même exploitation, ils seront étalés sur l'année.

Les analyses seront effectuées par le laboratoire national de référence (CERVA) avant le 28 février 2013.

## 7. Laboratory testing

*Description of the used serological tests : (max 32000 chars)*

Conformément aux dispositions reprises dans la décision 2010/367/CE, les séra collectés seront soumis au CERVA afin de procéder à un test ELISA ou d'inhibition de l'hémagglutination pour les souches H5 et H7. A l'heure actuelle, l'ELISA est validé pour les espèces poules, canards et oies; il est possible qu'avant le démarrage du programme 2012, le test sera également validé pour les autres espèces. Dans ce cas, les prélèvements seront tous de préférence analysés au moyen de l'ELISA comme test de premier ligne, avec le test IHA comme test de confirmation

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

Pour le test d'inhibition de l'héماغglutination, les souches suivantes (fournies par le laboratoire de référence communautaire) seront utilisées :

- a) pour le sous-type H5:
  - i) examen initial avec la souche Teal/England/7894/06 (H5N3);
  - ii) soumettre à l'essai tous les séropositifs en utilisant la souche Chicken/Scotland/59 (H5N1) afin d'éliminer les anticorps à réaction croisée N3;
- b) pour le sous-type H7:
  - i) examen initial avec la souche Turkey/England/647/77 (H7N7);
  - ii) soumettre à l'essai tous les séropositifs en utilisant la souche African Starling/983/79 (H7N1) afin d'éliminer les anticorps à réaction.

## 8. Description of the surveillance programme in wild birds

### 8.1 Objectives of surveillance

(max 32000 chars)

La surveillance virologique de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages a pour but de détecter de façon précoce l'introduction du sous-type H5N1 dans les oiseaux sauvages, et, le cas échéant d'une introduction, de sauvegarder la santé vétérinaire et de moduler les mesures préventives applicables aux exploitations de volailles et aux particuliers qui détiennent des volailles.

### 8.2 Surveillance design

(max. 32000 chars) :

Le plan de surveillance belge est fondé sur une surveillance spécifique des suspicions d'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages (= monitoring passif)

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

qui est basée sur l'existence d'un réseau d'observation des mortalités anormales des oiseaux sauvages. Ce réseau est constitué d'institutions publiques, de départements des autorités régionales, d'associations de chasseurs, de bagueurs et de refuges pour oiseaux sauvages qui communiquent les mortalités anormales aux autorités compétentes. De plus, le réseau est également accessible au grand public via une permanence téléphonique. En cas de constatation d'un mortalité anormale, des personnes désignées au sein des services compétents des autorités régionales se chargent de procéder aux prélèvements nécessaires et de les acheminer vers le laboratoire national de référence.

Pour la réalisation de ce volet, les espèces présentées dans l'annexe II de la décision 2010/367/CE sont prises en compte. De plus, une liste plus restreinte élaborée avec la collaboration d'experts ornithologues et virologues nationaux, est également prise en compte. En plus des espèces qui doivent être considérées comme sensibles, cette liste contient des seuils qui permettent de définir une mortalité anormale chez les espèces cibles. Ce seuil permet d'éviter un engorgement du laboratoire national de référence par des cas de mortalités peu pertinents.

## 8.3 Sampling procedures

max 32000 chars :

Sur base du nombre de mortalités anormales enregistrées en Belgique de 2006 à 2010, on peut estimer que le nombre de cas analysés dans le cadre du monitoring passif sera de 500 unités maximum. Ces projections ne sont valables qu'à condition que la situation épidémiologique en matière d'influenza aviaire observée en 2011 soit similaire à celle observée de 2006 à 2010.

## 8.4 Laboratory testing

max 32000 chars :

Les oiseaux collectés dans le cadre du monitoring passif sont systématiquement autopsiés avant de soumettre des échantillons à des analyses de laboratoire. Les échantillons seront soumis à une analyse PCR et à un test d'isolation virale sur œuf embryonné (pour autant que la qualité de l'échantillon le permette).

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 8.5. WILD BIRDS - Investigation according to the surveillance programme for avian influenza in wild birds set out in Annex II to Decision 2010/367/EU

NUTS (2) code/region (a)	Wild birds to be sampled	Total number of birds to be sampled	Estimated total number of samples to be taken for active surveillance	Estimated total number of samples to be taken for passive surveillance
Belgium	500	500	0	500
<b>Total</b>		500	0	500
<b>Add a new row</b>				

*(a) Refers to the place of collection of birds/samples. In case NUTS 2 (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) can not be used, region as defined in the programme by the Member State is requested. Please fill-in these values directly in the field.*

## 9. Description of the epidemiological situation of the disease in poultry during the last five years

max 32000 chars :

Depuis 2004, les programmes de surveillance réalisés annuellement dans le cheptel de volailles indiquent régulièrement la présence de virus faiblement pathogènes dans le cheptel avicole.

Le virus HPAI H5N1 n'a jamais été détecté dans les oiseaux sauvages, ni les exploitations de volailles.

2005

Parmi 2 exploitations d'oies, 2 exploitations de canards, 3 élevages de poules pondeuses et 1 exploitation de poulets reproducteurs, 15 animaux présentaient des anticorps contre H7 ou H5. Des analyses et échantillonnages complémentaires n'ont toutefois pas pu établir l'existence d'un virus de la grippe aviaire H5 ou H7 dans ces exploitations. Dans un des élevages de canards, on a cependant découvert un virus H3N1 faiblement pathogène

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

2006

- 2 canards et 2 poules avaient des anticorps anti-H5 dans un élevage d'oiseaux de volière
- 1 oiseau avait des anticorps anti-H7 dans 2 exploitations de ponte,
- 1 oie et 1 canard avaient des anticorps anti-H5,

Des analyses et échantillonnages complémentaires n'ont toutefois pu établir la présence d'un virus H5 de la grippe aviaire dans aucune de ces exploitations.

2007

- 2 canards et 2 poules avaient des anticorps anti-H5 dans un élevage d'oiseaux de volière,
- 1 oiseau avait des anticorps anti-H7 dans 2 exploitations de ponte
- 1 oie et 1 canard avaient des anticorps anti-H5

2008

En décembre 2008, un virus faiblement pathogène H5N2 a été découvert dans une exploitation d'oies et dans une exploitation de volailles d'ornement. Dans 9 autres exploitations de volailles, des anticorps contre H5 ou H7 ont été mis en évidence chez un ou plusieurs animaux. Malgré un échantillonnage approfondi, aucun virus n'a pu être isolé.

2009

En 2009, dans 3 exploitations de poules pondeuses, des faibles titres d'anticorps contre H7 (2 exploitations) ou H5 (1 exploitation) ont été mis en évidence chez plusieurs animaux. Aucun virus n'a pu être isolé.

2010

En avril 2010, une exploitation de canards a démontré des anticorps contre H5. Malgré un suivi approfondi, aucun virus n'a pu être isolé.

## 9.1 Measures included in the programme for surveillance in poultry

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 9.1.1 Designation of the central authority in charge of supervising and coordinating the departments responsible for implementing the programme

(max. 32000 chars) :

Les services chargés de l'implémentation du programme de contrôle sont:

- la Cellule de Prévention et de Gestion de Crises de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
- la Direction générale du Contrôle de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.

## 9.1.2 System in place for the registration of holdings

(max. 32000 chars) :

Toutes les exploitations comptant plus de 200 volailles sont reprises dans une base de données électronique (SANITEL).

## 9.1.3 Data on vaccination carried out

(max. 32000 chars) :

Seuls certains parcs zoologiques agréés ont eu recours à la vaccination contre l'influenza aviaire aux printemps 2006, 2007 et 2008. Depuis 2008, il n'y a plus été vacciné.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 10. Description of the epidemiological situation of the disease in wild birds during the last five years

(max. 32000 chars) :

Depuis le mois de septembre 2005, un programme de monitoring actif et passif est réalisé en Belgique. Ce programme a révélé chaque année la présence de différentes souches de virus faiblement pathogènes dans les oiseaux sauvages.

2005

En 2005, un cas d'influenza faiblement pathogène H3N6 a été découvert chez un canard sauvage. 1669 oiseaux ont été échantillonnés en 2005.

2006

Sur les 3073 échantillons analysés en 2006, le seul résultat positif a été la découverte d'un virus faiblement pathogène du type H3N4 dans un groupe de canards tirés au cours d'une partie de chasse.

2007

Au cours de l'année 2007, le nombre de cas suspects transmis pour analyse dans le cadre de la surveillance des mortalités anormales a nettement diminué : seulement 29 dossiers ont été introduits au laboratoire national de référence, alors qu'au cours de la même période en 2006 104 dossiers avaient été introduits. Ces 29 dossiers concernaient quelques deux cents trente oiseaux, principalement des cygnes et des canards. Presque deux tiers des oiseaux ont été trouvés dans les zones naturelles sensibles, c'est-à-dire les zones à risque élevé d'introduction des virus de la grippe aviaire.

En 2007, des virus faiblement pathogènes (sérotypes H1, H3, H4, H11 et H12) ont été isolés dans 7 groupes de canards.

En outre, 22 autres groupes d'animaux provenant de dix endroits différents se sont révélés positifs au moyen de la RT-PCR, mais le virus n'a pu être isolé chez aucun de ces oiseaux, rendant la détermination du virus impossible. Ces échantillons provenaient principalement de canards, d'oies et de cygnes (presque 70%) mais également des échassiers, des râles et des mouettes.

Enfin, chez 121 des 347 oies du Canada (environ 37%) sur lesquelles des échantillons de sang ont été prélevés, des anticorps contre le virus de la grippe

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

aviaire ont été trouvés. Il s'agissait du virus des types H5 et/ou H7 chez seulement 12 de ces animaux.

2008

Au cours de l'année 2008, l'évolution déjà observée en 2007 s'est confirmée : le nombre de cas suspects transmis pour analyse a nettement diminué. Seulement 20 dossiers concernant environ 90 oiseaux ont été ouverts en 2008. La plupart des oiseaux a été découverte en dehors des zones naturelles sensibles. Cette réduction significative du nombre de dossier est probablement à attribuer à la diminution de l'attention du public pour la grippe aviaire, les suspicions étant alors moins souvent signalées.

Les résultats sont comparables aux résultats de 2007. Chez 10 groupes d'oiseaux aquatiques, prélevés sur 7 sites différents, des virus faiblement pathogènes des types H1, H3, H4, H5, H7, H13 ou H12 ont été découverts.

En outre, une trentaine d'autres groupes d'oiseaux trouvés dans 20 endroits différents se sont révélés positifs au moyen de la RT-PCR, mais le virus n'a pu être isolé chez aucun de ces oiseaux, rendant la détermination du virus impossible. Ces échantillons concernaient principalement la famille des canards, des oies et des cygnes et la famille des mouettes et des goélands.

2009

En 2009, 5900 échantillons ont été collectés sur 3.089 oiseaux, sur 159 sites de prélèvement différents.

La présence IAFP des types H2, H3, H4, H7 H9 et H10 a été confirmée chez des oiseaux de la famille des canards, des cygnes et des mouettes .

2010

Comme en 2009, la présence de différentes souches d'IAFP a été démontrée dans les oiseaux aquatiques sauvages en Belgique. Il s'agit notamment des souches H1, H2, H5, H6, H7 et H12, détecté dans des canards, des oies et les familles des limicoles et des goélands/mouettes/sternes.

## 10.1 Measures included in the programme for surveillance in wild birds

(max. 32000 chars) :

voir ci-dessous.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 10.1.1 Designation of the central authority in charge of supervising and coordinating the departments responsible for implementing the programme

(max. 32000 chars) :

Les services chargés de l'implémentation du programme de contrôle sont:

- la Cellule de Prévention et de Gestion de Crises de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)
- la Direction générale de la Politique de Contrôle de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

Certaines activités sont déléguées à une institution publique qui coordonne les activités de baguage et d'autres activités sont du ressort des autorités régionales.

## 10.1.2 Description and delimitation of the geographical and administrative areas in which the programme is to be applied

(max. 32000 chars) :

L'ensemble du pays est concerné par le programme de surveillance. Des zones à risque (zones naturelles sensibles) d'un rayon de 1 km ont été délimitées autour des sites avec une concentration élevée en oiseaux aquatiques ou migrateurs sauvages. Les sites retenus sont ceux où des comptages attestent de la présence d'au moins 0,1 % de la moyenne de la population d'anatidés totale de ces dix dernières années.

Les zones naturelles sensibles sont présentées sur le site internet de l'AFSCA:

- [http://www.favv.be/ai-ia/ai-city/zones\\_fr.asp](http://www.favv.be/ai-ia/ai-city/zones_fr.asp)
- [http://www.favv.be/ai-ia/ai-city/zones\\_nl.asp](http://www.favv.be/ai-ia/ai-city/zones_nl.asp)

## 10.1.3 Estimation of the local and/or migratory wildlife population

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

(max. 32000 chars) :

En Belgique, comme dans beaucoup d'autres Etats membres, la norme choisie pour évaluer l'importance de la population d'oiseaux sauvages est la taille de la population hivernante. Celle-ci s'élève en moyenne, en fonction des années, à environ 500.000 individus, dont la majorité est concentrée au nord du pays.

## 11. Measures in place as regards the notification of the disease

(max. 32000 chars) :

### 1. Volailles

- Chaque maladie ou mortalité anormale chez les volailles doit immédiatement être examinée par le vétérinaire d'exploitation. Si lors de cet examen, le vétérinaire d'exploitation ne peut pas exclure la grippe aviaire, il est tenu d'informer immédiatement l'inspecteur vétérinaire.

- Si l'exploitant constate :

- une réduction de la consommation normale d'eau et de nourriture de plus de 20%,
  - un taux de mortalité de plus de 3% par semaine,
  - une chute de ponte de plus de 5% pendant plus de deux jours,
  - des signes cliniques ou lésions révélateurs de grippe aviaire,
- il est interdit d'instaurer un traitement thérapeutique sur un lot de plus de 200 animaux ou de plus de 3 ratites si des échantillons n'ont pas auparavant été transmis en vue d'un examen pour la grippe aviaire.

### 2. Oiseaux sauvages

Les mortalités suspectes peuvent être signalées aux autorités compétentes via une permanence téléphonique.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

Des mortalités chez les oiseaux sauvages ne sont considérées comme suspectes que si les 2 conditions ci-après sont remplies simultanément :

- Il s'agit au moins du nombre suivant d'animaux morts appartenant aux espèces figurant dans une liste déterminée :
  - pour les cygnes (y compris les cygnes tuberculés): 1 animal;
  - pour les mouettes, les goélands et les étourneaux: 20 animaux;
  - pour les autres espèces (notamment les canards): 5 animaux.
- Les oiseaux morts:
  - ont été trouvés au même endroit;
  - ont été trouvés au même moment;
  - font partie de la même espèce ou famille.

## 12. Costs

### 12.1 Detailed analysis of the costs

#### 12.1.1 Poultry

(max. 32000 chars) :

##### 1. Coût des analyses

Les échantillons de poules, de canards et d'oies sont analysés par ELISA. Le coût par analyse ELISA s'élève à 3,1 €.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

Les échantillons d'autres espèces sont testés par inhibition de l'hémagglutination (IHA). Tous ces échantillons doivent être testés pour H5 et H7. Le coût par analyse d'inhibition de l'hémagglutination s'élève à 3,1 €; les frais d'analyses par échantillon sont donc de 6,2 €.

Au total, les frais d'analyses pour les 5.180 échantillons récoltés chez les volailles s'élèvent donc à 20.026 € (12.090 € pour les 3.900 analyses ELISA et 7.936 € pour les 2.560 analyses IHA).

A cela se rajoute le montant forfaitaire 2.590 € pour le prélèvement des 5.180 échantillons, c-à-d 0,5 € par animal prélevé.

Suivants ces estimations, les frais pour la surveillance dans les volailles s'élèvent donc à 22.616 €.

Il convient de noter que les prix mentionnés sont ceux valables fin 2010, mais qu'il est très probable qu'une indexation devra être y rajouté pour fixer les prix réels pour 2012.

## 12.1.2 Wild birds

(max. 32000 chars) :

En ce qui concerne le monitoring passif (surveillance des mortalités anormales), les frais d'analyse s'élèvent à 92,0 € par animal (66,7 € pour les analyses isolement virale/ RT-PCR et 25,3 € pour l'autopsie).

A cela se rajoute les frais de prélèvement et de collecte qui, pour l'ensemble (500 oiseaux) du volet passif du programme belge de surveillance dans les oiseaux sauvages, sont estimés à 2.500 €, c-à-d 5 € par collecte/prélèvement.

Suivant ces estimations, les frais pour le monitoring passif des oiseaux sauvages seront donc de 48.500 €.

Il convient de noter que les prix mentionnés sont ceux valables fin 2010, mais qu'il est très probable qu'une indexation devra être y rajouté pour fixer les prix réels pour 2012.

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 12.2 Summary of the costs

### 12.2.1 Poultry surveillance

Methods of laboratory analysis	Number of tests to perform per method	Unitary test cost (per method) in €	Total cost (€)
ELISA test	3 900	3.1	12090
agar gel immune diffusion test	0	0	0
Haemagglutination-inhibition-test (HI) for H5 (specify number of tests for H5)	1 280	3.1	3968
Haemagglutination-inhibition-test (HI) for H7 (specify number of tests for H7)	1 280	3.1	3968
Virus isolation test	0	0	0
PCR test	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6 460</b>		<b>20 026,00 €</b>
<b>Other measures to be covered</b>			
Sampling	5 180	0.5	2590
			<b>Add a new row</b>
<b>Total</b>	0		<b>2 590,00 €</b>

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## 12.2.2 Wild bird surveillance

Methods of laboratory analysis	Number of tests to perform per method	Unitary test cost (per method) in €	Total cost (€)
Haemagglutination-inhibition-test (HI) for H5/H7	0	0	0
Virus isolation test	500	66.7	33350
PCR test	500	0	0
Necropsy	500	25.3	12650
<b>Total</b>	1 000	66,70 €	46 000,00 €
<b>Other measures to be covered</b>			
Sampling and collecting	500	5	2500 <b>X</b>
			<b>Add a new row</b>
<b>Total</b>	500	5,00 €	2 500,00 €

# Standard requirements for the submission of surveillance programmes for avian influenza

version : 2.1

## Attachments

### IMPORTANT :

- 1) The more files you attach, the longer it takes to upload them .
- 2) This attachment files should have one of the format listed here : [.zip](#), [.jpg](#), [.jpeg](#), [.tiff](#), [.tif](#), [.xls](#), [.doc](#), [.bmp](#), [.pna](#).
- 3) The total file size of the attached files should not exceed 2 500Kb (+- 2.5 Mb) . You will receive a message while attaching when you try to load too much.
- 4) IT CAN TAKE **SEVERAL MINUTES TO UPLOAD** ALL THE ATTACHED FILES. Don't interrupt the uploading by closing the pdf and wait until you have received a Submission Number!
- 5) Zip files cannot be opened (by clicking on the Open button) . All other file formats can be opened.